core au-delà de 160,000 fr. En voici le tableau à peu près complet :

MM.	Dupont.	4,000 fr.
	Michelot	6,400
	Firmin.	5,000
	David.	5,000
	Desmousseaux . . .	6,800
	Menjaud	5,000
	Saint-Aulaire. . . .	5,000
Mmes	Talma.	5,200
	Desbrosses	4,000
	Demerson.	5,000
	Rose Dupuis. . . .	6,400
	Dupont	7,000
	Touzez.	6,000
	Brocard.	5,000
	Hervey.	4,850
	Mélingue.	3,500

Nous ignorons le chiffre de la pension que reçoivent quatre sociétaires retirés, MM. Périer et Ligier, Mmes Anaïs et Desmousseaux.

Sur le tableau précédent ne figurent pas Mlle de Corneille, descendante du grand Corneille, ni Mme Ducroisy, descendante de Racine (ce sont là des titres pour être pensionné par la Comédie-Française), ni d'ancien employés, car notre première scène n'abandonne jamais ses vieux serviteurs.

Il est à remarquer que M. Dupont, le premier inscrit sur la liste au chiffre de 4,000 fr., a pris sa retraite en 1802. Il est aujourd'hui presque centenaire. Voilà cinquante ans que la Comédie lui sert sa pension ; il a donc touché, depuis sa retraite, 200,000 fr. M. Dupont est le père de l'excellente soubrette dont la Comédie-Française récompense les services par une pension de 7,000 fr.

Après M. Dupont, les artistes qui sont placés depuis le plus long temps sur cette liste sont Mme Talma, fille du célèbre Venhove, maintenant la comtesse Chalot, et Mme Desbrosses.

— Nous donnons ci-après les détails les plus exact sur la production et l'exportation de l'or des la Californie pendant 1851. Le correspondant qui nous fournit ces renseignements les a puisés à une source qui ne permet pas qu'on les révoque en doute.

Les recherches faites dans les registres de la douane, au bureau du contrôle de la monnaie de San-Francisco, et dans les comptes commerciaux des banques publiques de cette ville, ont donné lieu à un calcul précis des quantités d'or qui ont été exportées en 1851 de ce port de mer.

Il a été déclaré à la douane de San-Francisco une sortie d'or qui représente, piastres 41,422,885

Le nombres des passagers, qui ont quitté la Californie par la voie de San-Francisco, est de 26,000; on a calculé que la moyenne de la somme en or que chaque passager emportait avec lui devait être de 1,200 piastres, ce qui donne, 31,200,000

On estime que les lingots, les poudres, les morceaux d'or, qui, ayant été extraits, ne sont pas mis dans la circulation, mais sont gardés par les habitants, donnent un total de 1,000,000

Le bureau de contrôle a frappé de la monnaie ayant cours dans le pays pour 4,000,000

Enfin on évalue l'or emporté par les individus habitant le continent, et qui n'ont rien à déclarer aux bureaux des douanes, à 4,000,000

Ce qui forme un total de piastres 81,622,885
ou en francs 408,114,425
exportés de la Californie en une seule année. — *Constitutionnel.*

— Le 2 juillet, vers quatre heures du soir, une énorme avalanche détachée des hauteurs qui environnent le village de Rouze, dans le canton de Quérigut, est tombée sur la route de grande communication qui conduit aux Pyrénées-Orientales. Cette masse de neige a atteint dans sa chûte trois jeunes gens. Le premier, Armet (Louis) travaillant aux journées de prestation, a pu être retrouvé après un travail de deux heures, mais il n'était plus qu'un corps inanimé ; le deuxième, Plas (Louis) âgé de vingt ans, comme le premier, a été lancé par le choc dans la rivière de l'Aude, d'où il a été retiré sain et sauf par le courage et le dévouement du sieur Roques, piqueur, qui n'a pas hésité à se précipiter dans l'eau pour sauver son camarade ; le troisième, Boucabeille, domestique au service de M. Resplandy-d'Artigues, a été complètement enseveli. Son corps n'était pas encore retrouvé le lendemain dans l'après-midi. — *Ariégeois.*

— Nous avons annoncé, d'après l'*Indépendant de la Mosselle*, qu'un soldat en faction avait été l'objet d'une attaque nocturne, et avait eu dans cette agression l'index emporté par une balle ; le même journal rapporte que cette aventure aura, selon toute apparence, un dénouement inattendu. La police a fait les démarches les plus actives pour découvrir l'auteur de la tentative d'assassinat, et elles ont été couronnées de succès. Ses recherches lui ont appris que le pistolet trouvé sur les lieux, à quelques pas de l'index mutilé du fusilier Picard, aurait été vendu à ce jeune soldat lui-même, samedi matin, par une marchande de ferraille de la rue de la Boucherie-Saint-Georges. Dès lors tout s'expliquera, au lieu d'une tentative d'assassinat à laquelle, malgré des affirmations positives, nous nous décidions difficilement à croire, il ne s'agirait plus maintenant, que d'une mutilation volontaire, commise dans un but coupable par le blessé lui-même.

Etat civil de Saint-Etienne

Du 28 juillet 1852.

DÉCÈS.

1. Pessonnel (Marie-Magdelaine), 1 mois, fille à Pierre Pessonnel, cordonnier, et de Marguerite Autin, rue Tarentaise.

2. Voyant (Marie), 32 ans, boulangère née à Grammont (Loire), épouse de Pierre Maillard, boulanger, rue de l'Hôpital.

3. Pinton (Antoine), 15 ans, fils de Jean Pinton, marchand, et de Claudine Terrier, rue de la Paix.

4. Bastin (Jeanne), 47 ans, née à Saint-Julien-Molle-Sabatte (Haute-Loire), épouse de Pierre Comméa, journalier, aux Villes.

MARIAGES.	3
NAISSANCES.	5

LA POUDRE DE ROGÉ sert à préparer soi-même la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie, *approuvée par l'académie de médecine.* — Cette poudre, ou *limonade sèche* étant d'un transport facile, et pouvant se conserver indéfiniment, est très utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve pour s'en servir au moment du besoin.

Cette poudre ne se vend qu'en flacons, accompagnés d'une instruction et enveloppés d'un papier orange avec étiquette portant la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. Dépôts, *Paris*, à la pharmacie Rogé, rue Vivienne, 12 ; *St-Etienne*, Faure, ph. ; *Montbrison*, Fessy, ph. ; *Raonne*, Mercier, ph. ; *Feurs*, Fontanel, ph. ; *St-Galmier*, Bajet, ph. ; *St-Symphorien-de-Lay*, Péronnet, ph. H.812.

Condition des soies de Saint-Etienne.

Mardi 20 juillet, 16 ouvrées, 0 grège.
Dernier numéro placé : 432.

Etude de Me A. ROBERT, avoué à Paris, rue du Sentier, n. 10.

VENTE en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le mercredi ONZE AOUT mil huit cent cinquante-deux, deux heures de relevée, en un seul lot,

D'IMMEUBLES,

Consistant en terrains, bâtiments, cours, aisances, entrepôt, circonstances et dépendances,

Sis à Lallier, commune d'Outrefurens, canton de Saint-Etienne (Loire),

Mise à prix, vingt-cinq mille francs, ci . . . . . 25,000 fr.

S'adresser : 1. à Me Robert, avoué à Paris, rue du Sentier, n. 10 ;

2. à Me Boursier, avoué à Paris, rue Saint-Marc-Feydeau, n. 17.

3. Et à Me Pété, avoué à Saint-Etienne, rue de la Loire, n. 18.

Etude de Me DUMAREST, avoué près le Tribunal civil de St-Etienne, sise rue Mi-Carême, 18.

Extrait d'une demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de l'huissier Colomb, en date du dix-neuf de ce mois, enregistré, il résulte que dame Mélanie Varenier, épouse du sieur Jean-Pierre Souchon, ci-devant marchand épicier, avec lequel elle demeure à Saint-Etienne, rue de la Loire, a formé contre sondit mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises matrimoniales.

Me Benoît-Nicolas Dumarest, avoué, occupera pour la demanderesse sous ladite instance.

Saint-Etienne, le vingt juillet mil huit cent cinquante-deux.

Pour extrait :
(Signé) DUMAREST.

Jolie Propriété à vendre,

Composée de 4 maisons, dont 3 sont occupées par des passementiers et la 4e est une maison bourgeoise toute neuve et bien décorée. Deux JARDINS y sont attenants.

Située au Petit-Coin, com. de Beaubrun.

S'adresser à Mes Grubis et Quantin, notaires à Saint-Etienne.

A VENDRE

DEUX MAISONS

rue de la Bourse, n. 5 et 6 ; AUTRE avec jardin (ex-propriété Favier), située passage de la place de la Croix à la rue de la Vigne ;

Un CORPS DE BATIMENT constituant cinq petites maisons, à Bel-Air, commune de Montaud. — C'est dans cette propriété qu'est exploité depuis vingt ans le cabaret dit A MA CAMPAGNE ;

Un LOT, rue Royet, POUR FABRIQUE de quatre métiers.

S'adresser à M. Delorme, propriétaire des immeubles, ou à M. Vincent, liquoriste, 7, rue Saint-Jean.

Office d'huissier à céder

DE SUITE, à la résidence de Boën, arrondis. de Montbrison. S'adresser à Me Martin, huissier titulaire en ladite ville.

A vendre un Hôtel,

Bien achalandé, bien meublé, avec appartements restaurés tout à neuf, situé à Saint-Etienne, au centre de la ville. Belles et vastes Ecuries, Cour et Hangar, le tout en très bon état. — S'adresser à M. Jalabert, notaire, rue de Foy.

DEUX PROPRIÉTAIRES demandent à emprunter solidairement une somme de 50 mille francs par hypothèque sur des immeubles ruraux valant au moins 250,000 fr.

S'adresser à Me Buhet, notaire à Saint-Etienne, place Royale, 6, ou à M. Gonon Deville, notaire à Firminy.

A LOUER, au 25 septembre prochain,
Un 1er étage rue Saint-Louis, 25.
S'adresser à M. Sauvade, occupant.

A dater du 1er octobre prochain, le bureau de la perception de Saint-Etienne sera établi rue Neuve, 23.

DONNAT, opticien, fabricant, anciennement grande rue Saint-Roch, est actuellement maison Soviche, à l'angle des rues Saint-Louis et Saint-François. Il lui suffit de voir les yeux des personnes, pour leur faire des verres positivement à leur vue.

MM. Charles Christofle

Et Compagnie,

Ont l'honneur de prévenir le public que pour éviter la fraude de la contrefaçon et l'abus que beaucoup de marchands font de leur nom, ainsi que le prouvent les nombreux procès en contrefaçon que la société a chaque jour à soutenir, ils ont fait un traité avec M SIGAUD, coutelier à Saint-Etienne, rue de Foy, 44, par lequel M. Sigaud s'est engagé à ne rien vendre qui ne soit doré et argenté par la maison Charles Christofle et Cie.

Nous prions le public de prendre note de l'adresse de M. Sigaud, comme étant notre seul représentant et dépositaire et le seul magasin de confiance pour la vente de nos produits. Leur maison se compose de *couverts* et de toute espèce de pièces d'*orfèvrerie* pour le service de table, dorés et argentés par les procédés électro-chimiques. Ils seront vendu chez M. Sigaud au même prix que dans la maison de Paris. Signé : CHRISTOFLE.

Changement de domicile.

Le magasin de M. Minvielle se trouve actuellement rue de Foy, hôtel de l'Europe. Son salon de coiffure a une entrée rue de Foy et une autre rue de la Comédie. Tient, comme par le passé, tous les articles de nouveauté.

Fabriq. de Peignes à tisser

EN TOUS GENRES.

PAULET FRÈRES, RUE SAINT-LOUIS, 7.

M. Louis PAULET a travaillé huit ans à Saint-Etienne et neuf ans à Lyon, où il était contre-maître dans une des principales maisons. Il applique à ses peignes tous les perfectionnements dont ces objets sont susceptibles et qui lui sont familiers par suite d'une longue pratique.

Journal des Justices de Paix

Et des Tribunaux de Simple Police.

Recueil mensuel de législation, de jurisprudence et de doctrine à l'usage des juges, suppléants, greffiers, huissiers près les tribunaux de paix et de police, destiné à faire suite au *Dictionnaire des Juges de paix*. par M. BIOCHE, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur du *Dictionnaire universel de procédure civile et commerciale*.

12 cahiers par an. Prix, 8 fr.
On souscrit à Paris, rue Hautefeuille, 15

Maladies secrètes.

PHARMACIE DE PHILIPPE QUET,
Rue de la Préfecture, 5 à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Capsules QUET, au *Baume de copahu pur*, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection-QUET, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

THÉATRE DE SAINT-ETIENNE.

Avec Permission des Autorités locales.

Aujourd'hui Jeudi 22 Juillet 1852,

GRANDE SOIRÉE

SCIENTIFIQUE

DE

MAGNÉTISME

THÉORIQUE ET EXPÉRIMENTAL

DONNÉE PAR

M. MONGRUEL,

Professeur de Magnétologie à Paris, (logé à l'hôtel de la Poste),

AVEC LE CONCOURS SOMNAMBULIQUE DE

LA SYBILLE MODERNE

Dont les étonnantes facultés ont eu dernièrement tant de succès à Châlon, à Lyon et à Vienne.

OU

DEUX HEURES

d'Intérêt scientifique et de Récréation élevée et choisie.

M. et Mme MONGRUEL, que le public et les journaux ont traités si favorablement à Châlon, à Lyon et à Vienne, n'ont pas voulu quitter la contrée sans offrir aux honorables habitants de Saint-Etienne, le spectacle si nouveau, si curieux et si intéressant des étonnants phénomènes magnétiques qu'ils produisent. Quoiqu'ils soient attendus depuis plus d'une semaine à Grenoble et à Aix-les-Bains, où ils se rendent pour le reste de la saison, ils ont cru que s'ils retardaient de quelques jours encore leur départ en faveur de cette ville, ils seraient agréables au public, qui leur tiendrait compte de ce dérangement, en assistant avec empressement à cette soirée, et ils espèrent n'avoir pas trop préjugé de la bienveillance et de l'amabilité des habitants de Saint-Etienne.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE.

PARTIE THÉORIQUE.

1° Coup-d'œil rapide sur les forces de la nature.
2° Loi générale appliquée au développement des êtres créés.
3° Définition du fluide magnétique.
4° Examen de l'homme considéré dans ses deux natures.
5° Quels sont les agents de la vie animale et de la vie morale ou intellectuelle.
6° Ce que c'est que magnétiser. — Comment ce phénomène n'a rien que de parfaitement naturel.
7° Un mot sur l'histoire du magnétisme animal.
8° Procédés et méthodes qu'on met en pratique pour produire les phénomènes magnétiques.
9° Des facultés des somnambules.
10° Ce qui différencie L'INTUITION ou la LUCIDITÉ magnétique de ce qu'on a appelé la DOUBLE VUE.

PARTIE EXPÉRIMENTALE.

1° La somnambule est magnétisée et endormie par des passes en trois minutes environ.
2° La catalepsie totale ou partielle.
3° La paralysie des sens et notamment de la vue et de l'odorat.
4° Attractions et répulsions magnétiques.
5° La pièce magnétisée.
6° Curieuse expérience de sympathie et d'antipathie.
7° La somnambule fera l'examen et l'appréciation du caractère, du tempérament et de la santé d'une ou de plusieurs personnes qui voudront bien se mettre en contact avec elle.
8° Transmission mentale de la pensée. — La somnambule exécutera plusieurs ordres donnés par les spectateurs et communiqués mentalement par le magnétiseur.
9° Dernière expérience. — Une surprise pour les dames.

Les Prix des places seront les prix ordinaires du Théâtre
Les Bureaux seront ouverts à 7 heures 1/4 ; on commencera à 8 heures.

AVIS IMPORTANT.

M. MONGRUEL et sa somnambule LA SYBILLE MODERNE n'ont absolument que CINQ JOURS à passer à Saint Etienne. Ils sont logés à l'hôtel de la Poste, chambres nos 2 et 3, où ils recevront en consultations et séances particulières du 22 au 26 inclusivement, entre 10 et 5 heures, les personnes qui leur feront l'honneur de les visiter.

NOUVEAU PERFECTIONNEMENT. **Portraits au callodion sans retouche,** sur glace et sur papier. PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE sur plaques, chez VICTOIRE, orfèvre et dessinateur en cheveux, place Royale, 3, Saint-Etienne.

Seul récompensé à l'Exposition de Londres.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT **BULLY**, A PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, 259.

Ce vinaigre est le seul qui offre au public, comme garantie, des *Brevets* sérieux obtenus sur le rapport de commissions savantes, et de plus, 50 ans d'épreuves et de succès toujours croissants. — C'est le type des vinaigres de toilette ; et il a remplacé dans l'usage l'eau de Cologne et autres eaux alcooliques qui corrodent et durcissent les tissus. — Il rafraîchit, nourrit la peau et lui rend sa blancheur et son éclat. — Il calme le feu du rasoir, s'emploie à tous les usages de la toilette, en bains généraux ou locaux, contre les maux de tête et migraines (notamment dans ce cas : en bains de pieds synapisés à la dose d'un tiers de flacon). Pour assainir l'air, combattre les épidémies, etc., etc. (Voir la notice jointe à chaque flacon).

GARANTIE : Se méfier des contrefaçons qui sont nombreuses et le plus souvent *vendues au rabais*, et vérifier surtout avec soin si le cachet porte la signature de J.-V. Bully est intact. — Détruire l'étiquette pour qu'elle ne puisse pas servir une deuxième fois.

Prix : 1 f. 50 c. le flac. DÉPOTS chez les principaux parfumeurs de St-Etienne. (M.)

Imprimé sur la presse mécanique-jumelle de THÉOLIER AINÉ, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne.

THÉOLIER aîné.

Enregistré à Saint-Etienne, le
— Reçu un franc dix centimes.

Pour légalisation de la signature de l'imprimeur,
Le Maire de la ville de Saint-Etienne

Signature de l'imprimeur